|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/5/6  |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 21 avril 207  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Cinquième Session**

**Genève, 29 mai – 2 juin 2017**

RÉVISION DE LA NORME ST.26 DE L’OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

1. À la reprise de sa quatrième session tenue à Genève en mars 2016, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la norme ST.26 de l’OMPI intitulée “Recommandation de norme relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)”. Le CWS est donc convenu de modifier la tâche n° 44 comme suit : “Tâche n° 44 : Établir des recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI; et élaborer une proposition relative à la révision de la norme ST.26 de l’OMPI, le cas échéant” (voir les paragraphes 49 à 53 et 82 à 84 du document CWS/4BIS/16.)
2. Conformément à cette nouvelle description, l’équipe d’experts SEQL a tenu des discussions sur la révision de la norme ST.26; l’Office européen des brevets (OEB), en tant que responsable de l’équipe d’experts, a établi un rapport sur l’état d’avancement des travaux menés par celle‑ci, qui figure à l’annexe I du présent document.
3. À l’issue de ces discussions, l’équipe d’experts SEQL a soumis au CWS, pour examen et approbation éventuelle, une proposition finale de révision de la norme ST.26 contenant les modifications à apporter au corps du texte et aux annexes I à III de cette norme, ainsi qu’une nouvelle annexe VI (document d’orientation). Il convient de noter que les annexes IV et V de la norme ST.26 restent inchangées (c’est pourquoi elles n’ont pas été jointes au présent document). La proposition de révision qui figure à l’annexe II du présent document concerne le corps du texte de la norme ST.26 et ses annexes I et II (intitulées “annexe I de la norme ST.26” et “annexe II de la norme ST.26”, respectivement); s’agissant de l’annexe III de la norme ST.26, l’équipe d’experts SEQL propose de remplacer par des minuscules les codes de langue à deux lettres en majuscules afin qu’ils soient alignés sur les codes à deux lettres définis dans la norme ISO 639, par exemple en remplaçant le code à deux lettres “EN” pour l’anglais par “en”. Il convient de noter que si cette proposition de révision était approuvée par le CWS, la nouvelle version de la norme ST.26 deviendrait la version 1.1 (l’annexe III de la norme ST.26 n’est pas jointe au présent document).
4. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du contenu du présent document et du rapport sur l’état d’avancement des travaux menés par l’équipe d’experts SEQL qui figure à l’annexe I du présent document; et*
	2. *à examiner et à approuver éventuellement la proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI mentionnée au paragraphe 3 ci‑dessus, qui figure à l’annexe II du présent document.*

[L’annexe I suit]